



# journée mondiale sans tabac 2012 : l'ingérence de l'industrie

Rubrique : actualités - Date : vendredi 18 mai 2012

---



L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a choisi « L'interférence de l'industrie du tabac » comme thème de la prochaine journée mondiale sans tabac, qui aura lieu le jeudi 31 mai 2012.

La campagne mettra surtout l'accent sur la nécessité de dénoncer et de contrecarrer les agissements éhontés et toujours plus agressifs de l'industrie du tabac visant à saper la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (OMS/FCTC), en raison de la sérieuse menace que ses membres font peser sur la santé publique.

Le tabagisme est l'une des principales causes de décès évitables. L'épidémie mondiale tue près de 6 millions de personnes chaque année, parmi lesquelles 600 000 sont des fumeurs passifs. Si nous n'agissons pas, le nombre des victimes pourrait atteindre 8 millions d'ici à 2030, dont plus de 80% dans les pays à revenus faibles ou moyens.

Alors qu'un nombre sans cesse croissant de pays s'attachent à honorer pleinement leurs obligations en vertu de la Convention, l'industrie du tabac se montre de plus en plus déterminée à saper celle-ci.

Ainsi, dans le souci de faire cesser la pratique des mises en garde sanitaires illustrées sur les paquets de cigarettes, l'industrie a commencé depuis peu à poursuivre les gouvernements en justice sur la base des traités bilatéraux d'investissement en arguant du fait que cette pratique gêne l'exploitation, par les fabricants, de leurs marques légalement déposées.

Parallèlement, l'industrie du tabac mène la guerre sur d'autres fronts, notamment contre les initiatives prises par certains pays pour interdire la fumée dans les endroits publics fermés, de même que la publicité, la promotion et les parrainages en faveur de produits du tabac.

La Journée mondiale sans tabac 2012 instruira les décideurs et le grand public sur les manœuvres infâmes et préjudiciables de l'industrie du tabac.

Cette journée sera également conforme à la lettre et à l'esprit de la Convention-cadre de l'OMS. Dans son préambule, celle-ci reconnaît en effet « la nécessité d'être vigilant face aux efforts éventuels de l'industrie du tabac visant à saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac et la nécessité d'être informé des activités de l'industrie du tabac qui ont des répercussions négatives sur les efforts de lutte antitabac ».

L'article 5.3 de la Convention donne en outre la précision suivante : « en définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale. »

D'autre part, on peut lire dans les Directives pour l'application de l'article 5.3 qu'il est recommandé aux Parties « de mieux sensibiliser .... à l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de lutte antitabac des Parties. »

À l'occasion de la Journée sans tabac 2012 et durant toute l'année qui suivra, l'OMS demandera instamment aux pays de cibler surtout leurs efforts de lutte contre l'épidémie mondiale de tabagisme sur les moyens de combattre l'ingérence de l'industrie du tabac.